

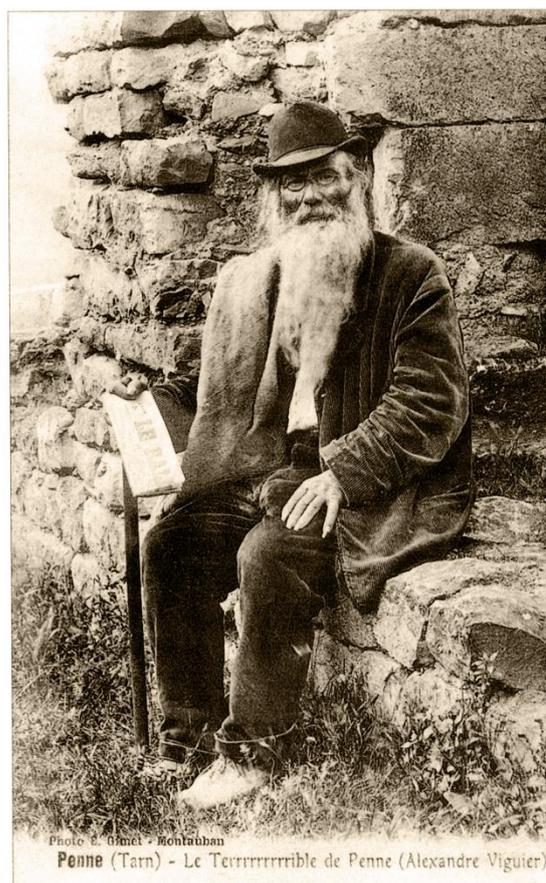
17 ans richement dotée : lorsqu'il épouse, le 11 juin 1874 à Vaour, Marie Justine Roussel, fille d'un cultivateur propriétaire de Las Touzes, il est dit « *propriétaire, expert-géomètre à Cousines* ». Leur contrat de mariage, retenu le 6 juin par M^e Vaissière à Vaour, indique tout de même une dot de 20 000 francs !

Dès l'année suivante, sa jeune épouse lui donne une fille, Christine Marie Alexandrine, née le 28 février 1875. Mais Alexandre délaisse les travaux agricoles pour ses autres professions, subissant les foudres de sa femme qui lui reproche, notamment, d'accorder un soin particulier à sa mise et à sa toilette. Puis viennent les ennuis d'argent, et le juriste, qui jouissait jusqu'alors d'une réputation de générosité, doit se résoudre à faire payer ses clients ; à tenter, du moins... En 1880, il assigne un débiteur en justice, gagne le procès, mais perd en appel sur des allégations douteuses. Furieux, il en gardera une grande rancœur contre l'institution judiciaire.

... à l'excentrique Terrrrrrrrrrrrrrrrrrrrible !

En 1885, le ménage est au bord de la ruine, et Justine demande la séparation de biens : son mari doit lui vendre la propriété familiale pour rembourser ses apports. N'étant même plus le maître chez lui, Alexandre quitte le foyer conjugal en 1887, avec seulement les effets qu'il a sur le dos, ou presque. L'élégant juriste s'était déjà mué en une silhouette hirsute depuis une réflexion de trop de son épouse. De nouveaux déboires judiciaires sont à l'origine de la lanterne allumée, qu'il porte en permanence avec lui, « *pour éclairer les employés de la Justice* ».

Carte postale, photo
E. Gimet, Montauban



C'est en 1889 qu'Alexandre devient l'excentrique, à demi prophète, qui se présente à toutes les élections législatives (1889, partielle de 1893, 1898, 1902, 1906, 1910), avec un programme humaniste, pacifiste, mondialiste..., mêlant la Bible et la politique. Son surnom devient un « nom de guerre » qu'il utilise dans ses signatures les plus officielles, et qu'il écrit avec 19 « r » très exactement, « *comme dans 19^e siècle* », dont il voulait faire le début d'une ère nouvelle.

Ses déclarations de candidature ne passent pas inaperçues ; elles défrayent la chronique et font les choux gras de journaux. Et pas seulement des journaux locaux, d'autant qu'il fut une période où l'on pouvait se présenter à des législatives n'importe où, sans condition de domicile. C'est ainsi que notre Terrible fait acte de candidature à Béziers en 1890 (élection partielle à la suite d'un décès), et à Brest en 1892 !

PREFECTURE
22 AVRIL 1898
DU TARN

Monsieur Monsieur
Le Préfet
Du département du Tarn à Albi

Monsieur le Préfet

Je soussigné, Alexandre Vigier, soussigné publiquement le terrible de Penne et le petit échantillon cultivateur et export géométrique de Maubert à Penne Canton de Vaour arrondissement de Gaillac Tarn.

Poser ma candidature aux élections législatives du 8 Mai 1898 dans la circonscription de Gaillac arrondissement de Gaillac Tarn, comme candidat républicain et républicain le suffragant dans toutes les puissances de comme candidat républicain socialiste chrétien; et puisant d'être élu député par une cérémonie ou par acclamation sans voter pour un si que particulier non seulement dans ma circonscription mais dans toutes les circonscriptions de ma nation dans le but que je serai député, avant la fin de l'année et dans le but d'être un jour Ministre de la Justice et de la Guerre et de la Présidence Honorable de ma République Française qui va devenir promptement la République Européenne et Universelle, pour avoir à moi l'armée la force et le courage de commencer d'absorber la royauté et la guerre et de finir dans la nation Française et dans toutes les puissances de la terre la véritable République

socialiste chrétien pacifique humanitaire; c'est-à-dire, la véritable République sociale aussi que par Jésus-Christ et saint Jean Baptiste et par Moïse et Dieu notre Père qui est la même et qui consiste à faire aux autres tout ce que nous voudrions qu'il nous fut fait et à respecter tout le tout et le mal qu'on a fait à son semblable son prochain, son Dieu sa personne, dans son honneur ou dans ses biens.

Voilà l'abrégé de la loi et de la justice établis sur la terre la terre par Jésus-Christ, saint Jean Baptiste et par Moïse et Dieu notre Père

Voilà les 10 principes de la véritable justice et de la véritable République humanitaire que je veux établir dans toutes les puissances de la terre en commençant dans la nation Française

Poser à Penne du Tarn le 22 avril 1898 par le soussigné
Le terrible de Penne Alexandre Vigier

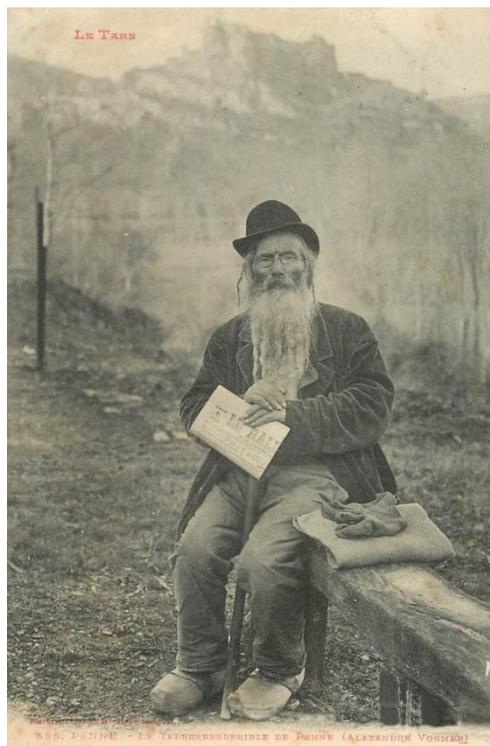
Pour la signature de la signature de Vigier Alexandre approuvé et dressé

Al Penne le 22 avril 1898

Alexandre Vigier

Déclaration de candidature aux élections législatives du 8 mai 1898 dans la circonscription de Gaillac (AD81, 2 M 3/73)

À l'automne 1910, ses voisins, inquiets de ne pas le voir déambuler, le découvrent malade dans la chambre qu'on le laisse occuper. Sa femme et sa fille, prévenues, le ramènent chez elles à Las Touzes (Vaour), où il s'éteint le 11 octobre 1911. De même que sa lanterne, pour la troisième fois uniquement, mais la dernière.



* * * * *

En 2011, la commune de Penne fête le 100^e anniversaire de son « Terrible », une célébrité qui, auteur de divers opuscules imprimés dont « La Grande Lanterne », « Le troisième écho de la trompette de Jéricho », « Le grand épervier », a également fait l'objet d'un ouvrage biographique :

Christian Mathieu, *Le Terrible de Penne*, 1967, 92 p.
(AD81, Bib C 2303).

Carte postale, Labouche frères, Toulouse, coll. « Le Tarn », n° 585